

Introduction : La région du Sahel central, et plus particulièrement la zone du Liptako Gourma, qui enjambe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est témoin d'une crise complexe qui comprend comme enjeux une compétition grandissante pour le contrôle de ressources; des bouleversements climatiques; une croissance démographique galopante; des niveaux élevés de pauvreté; l'absence d'opportunités économiques et un sentiment de désillusions

quant au futur; des tensions communautaires; l'absence de présence étatique et le manque de services sociaux de base; et des violences provoquées par des réseaux de crime organisé et des groupes armés non étatiques. La crise a engendré, en 2020, la mort de 5 000 personnes (au 31 août) et conduit à des déplacements de populations significatifs dans les quatre pays touchés par la crise. Au 30 mars 2021, 1 754 223 individus étaient déplacés par

la crise, y compris 1 577 466 Personnes déplacées internes (90% de la population affectée) et 176 757 réfugiés (10%). Soixante-cinq pour cent de la population déplacée (1 141 776 personnes) se trouvaient au Burkina Faso, 20 pour cent au Mali (347 105), 11 pour cent au Niger (198 612) et 4 pour cent en Mauritanie (66 723).

NB: Certains déplacements ont pu être engendrés par la crise touchant le nord du Mali depuis 2012.



1 577 466
PDI
(90%)



176 757
Réfugiés
(10%)



+1%
Déplacés
(Jan — Fév 2021)

Sources: ACLED (Sep 2020), DTM Mali, Commission de mouvements de populations (CMP) (Déc 2020), UNHCR Mali (28 Fév 2021), UNHCR Niger (28 Fév 2021), CONASUR Burkina Faso/OCHA (28 Fév 2021), HCR Burkina Faso (28 Fév 2021), HCR Mauritanie (31 Jan 2021).

BURKINA FASO

1 141 776

Personnes déplacées
(65%)



■ 1 121 960 PDI
■ 19 823 Réfugiés

MALI

347 105

Personnes déplacées
(19%)



■ 317 277 PDI
■ 29 828 Réfugiés

NIGER

198 612

Personnes déplacées
(11%)



■ 138 229 PDI
■ 60 383 Réfugiés

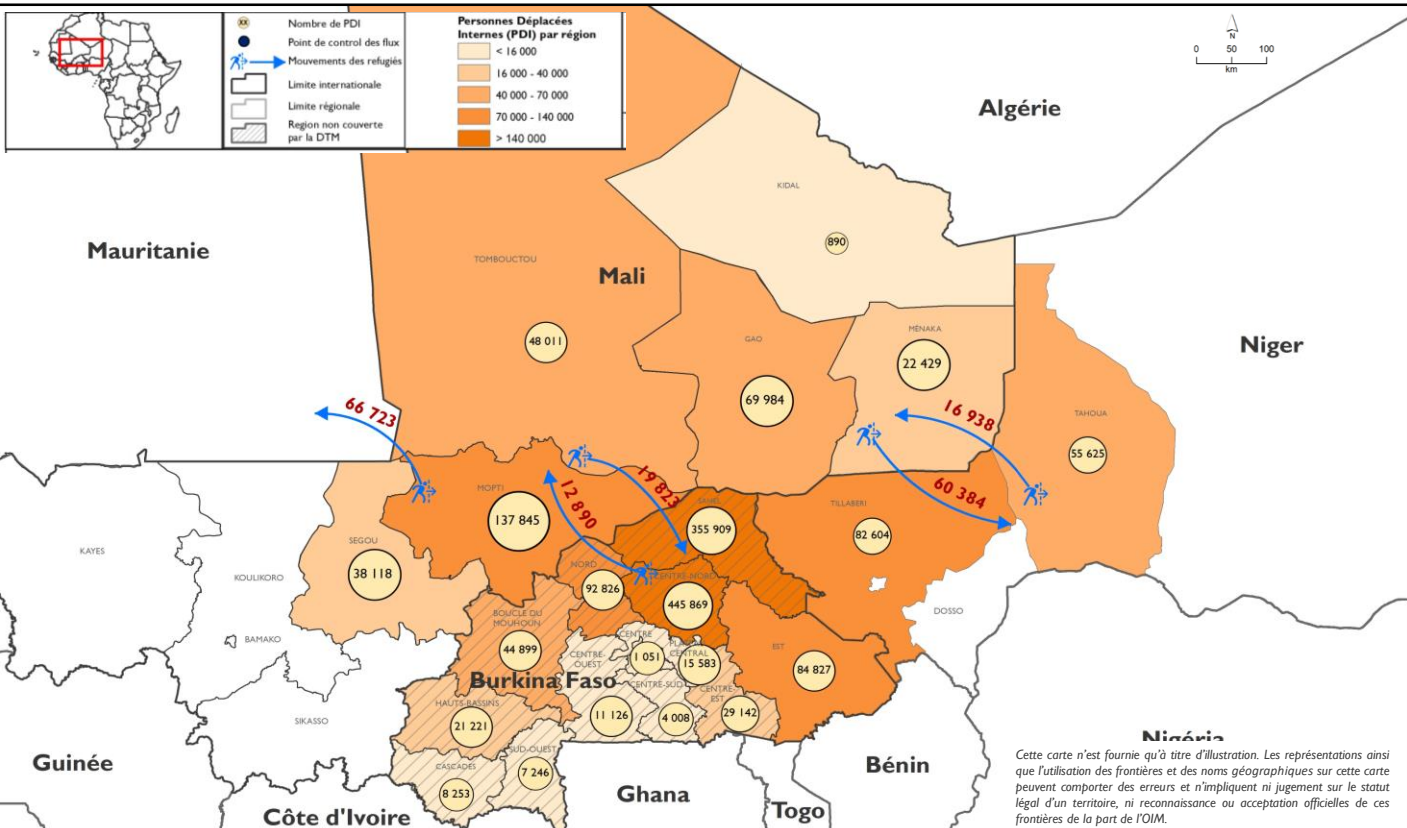
MAURITANIE

66 723

Personnes déplacées
(4%)



■ 66 723 Réfugiés



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.